

Une année placée sous le signe de la continuité et saluée par des réactions positives

L'année 2014 a été marquée par des enquêtes de grande envergure menées par la FINMA et portant sur des comportements commerciaux inacceptables dans différents secteurs de la place financière. La FINMA en a tiré les conclusions qui s'imposaient. Par ailleurs, la FINMA a été bien notée par le Conseil fédéral ainsi que par le Fonds monétaire international qui ont tous deux soumis la surveillance suisse des marchés financiers à un examen approfondi.

Durant cette année à nouveau très dense, la FINMA a placé au cœur de ses activités la garantie de l'intensité et de la qualité de la surveillance. Nous avons atteint cet objectif en 2014.

Inquiétudes grandissantes face aux comportements commerciaux déficients

La perte de confiance dans le secteur financier nous inquiète. En effet, la confiance est un facteur clé pour la stabilité du système financier et, partant, pour l'essor de l'économie. Les problèmes récurrents que posent les comportements commerciaux de certaines banques à l'échelle mondiale remettent sérieusement en question cette confiance.

Les exemples de comportements commerciaux inacceptables sont légion : interventions illicites sur les cours des valeurs mobilières, manipulations de devises et comportement agressif dans la gestion de fortune transfrontières, tels sont les thèmes qui nous ont beaucoup occupés en 2014.

Développement de l'enforcement

Les manquements et les manipulations observés dans différents secteurs du marché financier nous ont conduits depuis déjà quelque temps à accorder de plus en plus d'importance au volet répressif de notre activité, l'*enforcement*. Nous avons développé la division chargée de cette mission qui représente désormais environ 15 % des effectifs.



En 2014, la FINMA a fait toute la transparence sur son orientation en publiant ses « Lignes directrices applicables à l'enforcement ». Nous y rappelons que nous poursuivons résolument les comportements abusifs et intervenons également plus activement à l'encontre des particuliers qui ont gravement enfreint le droit de la surveillance.

La prévention pour objectif

Grâce à l'enforcement, nous entendons obtenir un effet tant correctif que préventif, et notamment en matière de comportements commerciaux. Nous réfléchissons par ailleurs à notre propre activité de surveillance des comportements commerciaux et allons concentrer encore davantage nos efforts dans ce domaine.

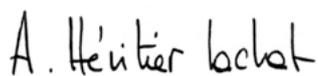
Bonnes notes en Suisse et à l'étranger

En 2014, notre activité a été passée au crible aux plans tant national qu'international. Le Conseil fédéral a répondu à différentes interventions parlementaires dans un rapport sur l'état de la surveillance nationale des marchés financiers. Globalement, son jugement est positif. Le Conseil fédéral estime que ni les tâches ni l'organisation de notre autorité n'ont à être adaptées.

De même, il considère que nos compétences réglementaires sont appropriées et salue le respect des principes applicables à la réglementation.

En 2014, la FINMA a également été bien notée par le Fonds monétaire international qui lui a attribué une évaluation positive dans le cadre du « Programme d'évaluation du secteur financier » (PESF). Les progrès réalisés depuis le dernier contrôle PESF il y a plus de cinq ans ont aussi été confirmés. La FINMA dispose d'un personnel hautement qualifié et assure une surveillance de grande qualité. Tant le PESF que le rapport du Conseil fédéral ont néanmoins relevé des possibilités d'amélioration dans certains domaines. Nous examinerons ces recommandations en 2015.

Ce type de recommandations permet à la FINMA de se développer constamment en tant qu'autorité. Quant aux retours positifs, nous les accueillons avec satisfaction. C'est pour nous un plaisir de pouvoir en faire part aux collaborateurs, à la direction et au conseil d'administration de la FINMA qui ont tous joué un rôle déterminant dans cette évolution réjouissante.



Anne Héritier Lachat
Présidente



Mark Branson
Directeur

Décembre 2014